



Mettre à l'abris mes enfants et ma concubine

Par **gatchou**, le **02/10/2019** à **15:12**

Bonjour maître,

Je me pose pas mal de questions si je venais à décéder. Je suis divorcé après avoir été marié durant 21 ans. J'ai deux enfants majeurs et autonomes et je suis propriétaire d'une maison. j'ai rencontré quelqu'un qui est aussi divorcé avec deux enfants majeurs autonomes. Ma concubine vit actuellement avec moi dans ma propriété n'habitant pas la même région elle a déménagé du nord de la France pour venir s'installer dans le Sud. Si je venais à décéder au jour d'aujourd'hui ma concubine n'aurait droit à rien et devrait quitter le domicile. Que pouvez vous me conseiller de faire pour protéger ma concubine ainsi que protéger en même temps mes enfants sans que cela porte un préjudice à chacun d'entre eux ? J'aimerais me remarié afin que ma concubine puisse bénéficier d'une partie de ma retraite ça serait déjà ça . En cas de décès comment faire pour que ma compagne puisse bénéficier d'un capital quelconque vu qu'elle n'aura droit à aucune somme d'argent venant de la propriété ? J'ai pensé faire une donation de ma propriété à mes 2 enfants et à ma concubine , mais s'il se trouve qu'un jour je veux vendre j'aurais besoin de l'accord de tout le monde et ça m'embête un peu. . Pour information j'ai des assurances vies dont mes enfants sont actuellement héritier. Au final en cas de décès j'aimerais que mes enfants héritent de mes biens mais que ma concubine puisse toucher un capital quelconque. J'ai vraiment besoin de vos conseils je ne sais vraiment pas qu'elle est la meilleur solution pour moi pour contenter tout le monde. Merci de bien vouloir me conseiller , j'attends avec impatience votre réponse. Cordialement.